

**RETRAIT DE PERMIS DE CONSTRUIRE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**



N° PC 033 037 21 P0041 déposé le 28/12/2021	
Par :	Monsieur PURGE Cédric
Demeurant à :	3 Route des Valentons 33450 SAINT LOUBES
Sur un terrain sis à :	2 Rue de la Passerelle 33640 BEAUTIRAN
Parcelle(s) :	C 476p
Superficie :	453 m ²
Nature des travaux :	Construction d'une maison individuelle
Surface de plancher créée :	100,57 m ²

Le Maire de la commune de BEAUTIRAN

Vu la demande de permis de construire susvisée,
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,

Vu le PLU approuvé le 26 septembre 2013,
Vu la modification simplifiée du PLU approuvée le 8 décembre 2020,

Vu le permis de construire n° 033 037 21 P0041 accordé le 28/03/2022 et prorogé en date du 13/01/2025,

Vu la demande du pétitionnaire en date du 07/04/2025 demandant le retrait du permis de construire n° 033 037 21 P0041,

ARRETE

Article 1 : Le permis de construire n° 033 037 21 P0041 est retiré.

Article 2 : La présente décision entraîne l'annulation des taxes d'urbanisme dont l'autorisation de construire constituait le fait générateur.

BEAUTIRAN, le 10/04/2025

Le Maire,

Philippe BARRÈRE



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.